

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE)
n° 2015/830

Strawberry Guava Jackfruit 0 mg/ml

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 21.09.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale

Strawberry Guava Jackfruit 0 mg/ml

Numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

e-liquide pour cigarette électronique
utilisations par des consommateurs: ménages privés
(= public général = consommateurs)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Charlie's Chalk Dust
1007 Brioso Dr.
Costa Mesa, CA 92627
Etats-Unis

Téléphone: 949-675-3802
e-mail: ryan@charlieschalkdust.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence

Austria : +431 406 43 43;
Belgium : +070 245 245 (7 / 7 24/24);
Bulgaria : +359 2 9154 409;
Czech republic tel +420 224 919 293, +420 224 915 402;
Denmark : 82 12 12 12;
Estonia : tel. nationally 16662, from abroad (+372) 626 93 90;
Finland : (09) 471 977 (direct) or (09) 4711 (exchange);
France : + 33 (0)1 45 42 59 59 (7/7 24/24);
Germany : 030/19240;
Hungary : +36 1 476 6464;
Ireland : 01 8092566 or 01 8379964;
Italie : 0659943733;
Lithuania : 370 5 236 20 52 ou 370 687 53 378;
Malta : 2545 0000;
Netherlands : 030-2748888;
New zealand : 0800 764 766 or 0800 611 116;
Norway : + 47 810 20 050;
Portugal : 808 250 143;
Romania : 021.318.36.06;
Slovakia : 421 2 5477 4166;
Spain : + 34 91 562 04 20;
Sweden : 112 ou 08-331231.
United kingdom : +44 7769893997
USA : 1-800-222-1222.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Ru- brique	Classe de danger	Catégo- rie	Classe et catégo- rie de danger	Mention de dan- ger
3.4S	sensibilisation cutanée	Cat. 1A	(Skin Sens. 1A)	H317
4.1C	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	Cat. 3	(Aquatic Chronic 3)	H412

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE)
n° 2015/830

Strawberry Guava Jackfruit 0 mg/ml

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 21.09.2017

Remarques

Pour le texte intégral des phrases H: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Mention d'avertissement

Attention

Pictogrammes

GHS07



Mentions de danger

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Conseils de prudence - généralités

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - prévention

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection.

Conseils de prudence - intervention

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/....

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Conseils de prudence - élimination

P501

Éliminer le contenu, le récipient conformément à la réglementation locale.

Composants dangereux pour l'étiquetage:

Anisyl alcohol, Methyl cinnamate, Orange oil, sweet, Grapefruit oil, Eugenol, Hexen-2-al, Cassia oil, Bucchu betulina oil, Cinnamon bark oil, 4-Hydroxy-2,5-dimethyl-3(2H)-furanone, Acetyl propionyl, Piperonal

Déroptions aux obligations d'étiquetage

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Attention



Peut provoquer une allergie cutanée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Éliminer le contenu, le récipient conformément à la réglementation locale.

contient:

Anisyl alcohol, Methyl cinnamate, Orange oil, sweet, Grapefruit oil, Eugenol, Hexen-2-al, Cassia oil, Bucchu betulina oil, Cinnamon bark oil, 4-Hydroxy-2,5-dimethyl-3(2H)-furanone, Acetyl propionyl, Piperonal

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE)
n° 2015/830

Strawberry Guava Jackfruit 0 mg/ml

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 21.09.2017

2.3 Autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%m	Classification selon 1272/2008/CE	Pictogrammes	Notes
Glycerol	No CAS 56-81-5 No CE 200-289-5	50 – < 75			OEL
Ethyl vanillin	No CAS 121-32-4 No CE 204-464-7	0,1 – < 1,7	Acute Tox. 4 / H302 Aquatic Chronic 3 / H412		
Ethyl butyrate	No CAS 105-54-4 No CE 203-306-4	0,1 – < 1,7	Flam. Liq. 3 / H226 Skin Corr. 1 / H314 Eye Dam. 1 / H318		
Ethyl alcohol	No CAS 64-17-5 No CE 200-578-6	0,1 – < 1,7	Flam. Liq. 2 / H225 Eye Irrit. 2 / H319		OEL
Isoamyl isovalerate	No CAS 659-70-1 No CE 211-536-1	0,1 – < 1,7	Aquatic Chronic 2 / H411		
Ethyl 2-methylbutyrate	No CAS 7452-79-1 No CE 231-225-4	0,1 – < 1,7	Flam. Liq. 3 / H226		
4-Hydroxy-2,5-dimethyl-3(2H)-furanone	No CAS 3658-77-3 No CE 222-908-8	0,1 – < 1,7	Acute Tox. 4 / H302 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1A / H317		
Anisyl alcohol	No CAS 105-13-5 No CE 203-273-6	0,1 – < 1,7	Acute Tox. 4 / H302 Eye Dam. 1 / H318 Skin Sens. 1B / H317		
Acetyl propionyl	No CAS 600-14-6 No CE 209-984-8	0,1 – < 1,7	Flam. Liq. 2 / H225 Eye Dam. 1 / H318 Skin Sens. 1B / H317 STOT RE 2 / H373	 	

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE)
n° 2015/830

Strawberry Guava Jackfruit 0 mg/ml

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 21.09.2017

Nom de la substance	Identificateur	%m	Classification selon 1272/2008/CE	Pictogrammes	Notes
Methyl cinnamate	No CAS 103-26-4 No CE 203-093-8	0,1 – < 1,7	Skin Sens. 1B / H317		
Orange oil, sweet	No CAS 8028-48-6 No CE 232-433-8	0,1 – < 1,7	Flam. Liq. 3 / H226 Skin Irrit. 2 / H315 Skin Sens. 1 / H317 Asp. Tox. 1 / H304 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410		
Piperonal	No CAS 120-57-0 No CE 204-409-7	0,1 – < 1,7	Skin Sens. 1B / H317		
Acetoin	No CAS 513-86-0 No CE 208-174-1	0,1 – < 1,7	Flam. Liq. 3 / H226 STOT RE 2 / H373		
Ethyl hexanoate	No CAS 123-66-0 No CE 204-640-3	0,1 – < 1,7	Flam. Liq. 3 / H226		
Hexyl acetate	No CAS 142-92-7 No CE 205-572-7	0,1 – < 1,7	Flam. Liq. 3 / H226		
Isopentyl acetate	No CAS 123-92-2 No CE 204-662-3	0,1 – < 1,7	Flam. Liq. 3 / H226 Aquatic Chronic 3 / H412		OEL
cis-3-hexenol	No CAS 928-96-1 No CE 213-192-8	0,1 – < 1,7	Flam. Liq. 3 / H226 Eye Irrit. 2 / H319		
Ethyl acetate	No CAS 141-78-6 No CE 205-500-4	0,1 – < 1,7	Flam. Liq. 2 / H225 Eye Irrit. 2 / H319 STOT SE 3 / H336		OEL
Grapefruit oil	No CAS 90045-43-5 No CE 289-904-6	0,1 – < 1,7	Flam. Liq. 3 / H226 Skin Irrit. 2 / H315 Skin Sens. 1 / H317 Asp. Tox. 1 / H304 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410		
Acetic acid	No CAS 64-19-7 No CE 200-580-7	0,1 – < 1,7	Flam. Liq. 3 / H226 Acute Tox. 4 / H312 Skin Corr. 1A / H314 Eye Dam. 1 / H318		IOELV

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE)
n° 2015/830

Strawberry Guava Jackfruit 0 mg/ml

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 21.09.2017

Nom de la substance	Identificateur	%m	Classification selon 1272/2008/CE	Pictogrammes	Notes
Propionic acid	No CAS 79-09-4 No CE 201-176-3	0,1 – < 1,7	Flam. Liq. 3 / H226 Skin Corr. 1B / H314 Eye Dam. 1 / H318	 	IOELV
Eugenol	No CAS 97-53-0 No CE 202-589-1	0,1 – < 1,7	Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1B / H317		
gamma-Undecalactone	No CAS 104-67-6 No CE 203-225-4	0,1 – < 1,7	Aquatic Chronic 3 / H412		
Allyl hexanoate	No CAS 123-68-2 No CE 204-642-4	0,1 – < 1,7	Acute Tox. 3 / H301 Acute Tox. 3 / H311 Acute Tox. 3 / H331 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 3 / H412	 	
Hexanoic acid	No CAS 142-62-1 No CE 205-550-7	0,1 – < 1,7	Acute Tox. 3 / H311 Skin Corr. 1C / H314 Eye Dam. 1 / H318	 	
cis-3-Hexen-1-yl acetate	No CAS 3681-71-8 No CE 222-960-1	0,1 – < 1,7	Flam. Liq. 3 / H226		
Hexen-2-al	No CAS 6728-26-3 No CE 229-778-1	0,1 – < 1,7	Flam. Liq. 3 / H226 Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 3 / H311 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1B / H317 Aquatic Chronic 2 / H411	  	
Cassia oil	No CAS 84961-46-6 No CE 284-635-0	0,1 – < 1,7	Acute Tox. 4 / H312 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1 / H317		
Bucchu betulina oil	No CAS 84649-93-4 No CE 283-474-3	0,1 – < 1,7	Acute Tox. 4 / H302 Skin Irrit. 2 / H315 Skin Sens. 1 / H317 Asp. Tox. 1 / H304 Aquatic Chronic 2 / H411	  	
Cinnamon bark oil	No CAS 84649-98-9 No CE 283-479-0	0,1 – < 1,7	Acute Tox. 3 / H311 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1 / H317 Aquatic Chronic 3 / H412		
acide caprilique	No CAS 124-07-2 No CE 204-677-5	0,1 – < 1,7	Acute Tox. 3 / H311 Acute Tox. 1 / H330 Skin Corr. 1B / H314 Eye Dam. 1 / H318 Aquatic Chronic 1 / H410	  	

Notes

IOELV: Substance avec une valeur limite indicative communautaire d'exposition professionnelle

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE)
n° 2015/830

Strawberry Guava Jackfruit 0 mg/ml

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 21.09.2017

Notes

OEL: Substance avec une valeur limite nationale d'exposition professionnelle

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NO_x), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂), A une température supérieure à 180 °C le glycéril se décompose et libère de l'acroléine (extrêmement toxique par inhalation et ingestion).

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE)
n° 2015/830

Strawberry Guava Jackfruit 0 mg/ml

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 21.09.2017

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu (sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel).

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8.

Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

• Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible de produits chimiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE)
n° 2015/830

Strawberry Guava Jackfruit 0 mg/ml

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 21.09.2017

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pay s	Nom de l'agent	No CAS	Identifi- cateur	VME [pp m]	VME [mg/m ³]	VLC T [pp m]	VLCT [mg/m ³]	Source	%m
EU	acétate d'isopentyle	123-92-2	IOELV	50	270	100	540	2000/39/C E	0,1 – < 1,6
EU	acétate d'éthyle	141-78-6	IOELV	200	734	400	1.468	2017/164/ UE	0,1 – < 1,6
EU	nicotine	54-11-5	IOELV		0,5			2006/15/C E	≥ 90
EU	acide acétique	64-19-7	IOELV	10	25	20	50	2017/164/ UE	0,1 – < 1,6
EU	acide propionique	79-09-4	IOELV	10	31	20	62	2000/39/C E	0,1 – < 1,6
FR	acétate d'isopentyle	123-92-2	VME	50	270	100	540	INRS	0,1 – < 1,6
FR	acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400	1.400			INRS	0,1 – < 1,6
FR	nicotine	54-11-5	VME		0,5			INRS	≥ 90
FR	glycérol	56-81-5	VME		10			INRS	50 – < 75
FR	alcool éthylique	64-17-5	VME	1.000	1.900	5.000	9.500	INRS	0,1 – < 1,6
FR	acide acétique	64-19-7	VME			10	25	INRS	0,1 – < 1,6
FR	acide propionique	79-09-4	VME	10	31	20	62	INRS	0,1 – < 1,6

Mention

VLCT Valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes, sauf indication contraire

VME Valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps

DNEL/DMEL/PNEC pertinents et autres seuils d'exposition

• DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Seuil d'expo- sition	Objectif de pro- tection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposi- tion
Glycerol	56-81-5	DNEL	56 mg/m ³	homme, par inhala- tion	travailleur (in- dustriel)	chronique - effets lo- caux
Ethyl alcohol	64-17-5	DNEL	1.900 mg/m ³	homme, par inhala- tion	travailleur (in- dustriel)	aiguë - effets locaux
Ethyl alcohol	64-17-5	DNEL	343 mg/kg	homme, cutané	travailleur (in- dustriel)	chronique - effets sys- témiques
Ethyl alcohol	64-17-5	DNEL	950 mg/m ³	homme, par inhala- tion	travailleur (in- dustriel)	chronique - effets sys- témiques
Hexyl acetate	142-92-7	DNEL	14 mg/kg	homme, cutané	travailleur (in- dustriel)	chronique - effets sys- témiques
Hexyl acetate	142-92-7	DNEL	48 mg/m ³	homme, par inhala- tion	travailleur (in- dustriel)	chronique - effets sys- témiques

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE)
n° 2015/830

Strawberry Guava Jackfruit 0 mg/ml

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 21.09.2017

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
Isopentyl acetate	123-92-2	DNEL	2,95 mg/kg	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Isopentyl acetate	123-92-2	DNEL	20,8 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Ethyl acetate	141-78-6	DNEL	734 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
Ethyl acetate	141-78-6	DNEL	63 mg/kg	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Ethyl acetate	141-78-6	DNEL	734 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
acide caprilique	124-07-2	DNEL	10 mg/kg	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
acide caprilique	124-07-2	DNEL	17,63 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

• PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Glycerol	56-81-5	PNEC	0,885 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Glycerol	56-81-5	PNEC	1.000 mg/l	micro-organismes	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Glycerol	56-81-5	PNEC	3,3 mg/kg	organismes benthiques	sédiments	court terme (cas isolé)
Glycerol	56-81-5	PNEC	0,33 mg/kg	organismes pélagiques	sédiments	court terme (cas isolé)
Glycerol	56-81-5	PNEC	0,141 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
Glycerol	56-81-5	PNEC	8,85 mg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus
Glycerol	56-81-5	PNEC	0,0885 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Ethyl vanillin	121-32-4	PNEC	0,118 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Ethyl vanillin	121-32-4	PNEC	0,0118 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Ethyl vanillin	121-32-4	PNEC	10 mg/l	micro-organismes	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Ethyl vanillin	121-32-4	PNEC	15 mg/kg	organismes benthiques	sédiments	court terme (cas isolé)
Ethyl vanillin	121-32-4	PNEC	1,5 mg/kg	organismes pélagiques	sédiments	court terme (cas isolé)
Ethyl vanillin	121-32-4	PNEC	2,923 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE)
n° 2015/830

Strawberry Guava Jackfruit 0 mg/ml

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 21.09.2017

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Ethyl alcohol	64-17-5	PNEC	580 mg/l	micro-organismes	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Ethyl alcohol	64-17-5	PNEC	3,6 mg/kg	organismes benthiques	sédiments	court terme (cas isolé)
Ethyl alcohol	64-17-5	PNEC	0,96 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Ethyl alcohol	64-17-5	PNEC	0,79 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Ethyl alcohol	64-17-5	PNEC	580 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Ethyl alcohol	64-17-5	PNEC	3,6 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Ethyl alcohol	64-17-5	PNEC	2,75 mg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus
Ethyl alcohol	64-17-5	PNEC	0,63 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
Hexyl acetate	142-92-7	PNEC	0,0044 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Hexyl acetate	142-92-7	PNEC	1 mg/l	micro-organismes	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Hexyl acetate	142-92-7	PNEC	0,144 mg/kg	organismes benthiques	sédiments	court terme (cas isolé)
Hexyl acetate	142-92-7	PNEC	0,014 mg/kg	organismes pélagiques	sédiments	court terme (cas isolé)
Hexyl acetate	142-92-7	PNEC	0,026 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
Hexyl acetate	142-92-7	PNEC	0,044 mg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus
Hexyl acetate	142-92-7	PNEC	0,00044 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Isopentyl acetate	123-92-2	PNEC	0,022 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Isopentyl acetate	123-92-2	PNEC	0,0022 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Isopentyl acetate	123-92-2	PNEC	30 mg/l	micro-organismes	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Isopentyl acetate	123-92-2	PNEC	17,87 mg/kg	organismes benthiques	sédiments	court terme (cas isolé)
Isopentyl acetate	123-92-2	PNEC	1,787 mg/kg	organismes pélagiques	sédiments	court terme (cas isolé)
Isopentyl acetate	123-92-2	PNEC	4,15 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE)
n° 2015/830

Strawberry Guava Jackfruit 0 mg/ml

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 21.09.2017

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Isopentyl acetate	123-92-2	PNEC	0,22 mg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus
Ethyl acetate	141-78-6	PNEC	0,24 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Ethyl acetate	141-78-6	PNEC	650 mg/l	micro-organismes	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Ethyl acetate	141-78-6	PNEC	1,15 mg/kg	organismes benthiques	sédiments	court terme (cas isolé)
Ethyl acetate	141-78-6	PNEC	0,115 mg/kg	organismes pélagiques	sédiments	court terme (cas isolé)
Ethyl acetate	141-78-6	PNEC	0,148 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
Ethyl acetate	141-78-6	PNEC	1,65 mg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus
Ethyl acetate	141-78-6	PNEC	0,024 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
acide caprilique	124-07-2	PNEC	0,007 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
acide caprilique	124-07-2	PNEC	912 mg/l	micro-organismes	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
acide caprilique	124-07-2	PNEC	0,0739 mg/kg	organismes benthiques	sédiments	court terme (cas isolé)
acide caprilique	124-07-2	PNEC	0,00739 mg/kg	organismes pélagiques	sédiments	court terme (cas isolé)
acide caprilique	124-07-2	PNEC	66,66 mg/kg	prédateurs (importants)	eau	court terme (cas isolé)
acide caprilique	124-07-2	PNEC	0,0107 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
acide caprilique	124-07-2	PNEC	0,22 mg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus
acide caprilique	124-07-2	PNEC	0,0007 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE)
n° 2015/830

Strawberry Guava Jackfruit 0 mg/ml

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 21.09.2017

Protection de la peau

• protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

• mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique

liquide

Couleur

Incolore à légèrement coloré

Odeur

caractéristique

Autres paramètres physiques et chimiques

(valeur de) pH

non déterminé

Point d'éclair

> 60 °C (test méthode coupelle fermée)

Taux d'évaporation

non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz)

non pertinent (fluide)

Densité relative

Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

Coefficient de partage

n-octanol/eau (log KOW)

cette information n'est pas disponible

Température d'auto-inflammabilité

non déterminé

Viscosité

non déterminé

Propriétés explosives

aucune

Propriétés comburantes

aucune

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE)
n° 2015/830

Strawberry Guava Jackfruit 0 mg/ml

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 21.09.2017

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

Contraintes physiques, qui pourraient donner lieu à une situation dangereuse et devront être évitées

chocs forts

10.5 Matières incompatibles

Il n'y a aucune information additionnelle.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. A une température supérieure à 180 °C le glycérol se décompose et libère de l'acroléine (extrêmement toxique par inhalation et ingestion).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce	Source
Glycerol	56-81-5	oral	LD50	23.000 mg/kg	souris	
Ethyl vanillin	121-32-4	oral	LD50	>3.160 mg/kg	rat	
Ethyl vanillin	121-32-4	cutané	LD50	>2.000 mg/kg	rat	
Ethyl alcohol	64-17-5	oral	LD50	10.470 mg/kg	rat	European Chemicals Agency, http://echa.europa.eu/
Ethyl alcohol	64-17-5	inhalation: vapeur	LC50	124,7 mg/l/4h	rat	European Chemicals Agency, http://echa.europa.eu/
4-Hydroxy-2,5-dimethyl-3(2H)-furanone	3658-77-3	oral	LD50	1.660 mg/kg	inconnu	
Anisyl alcohol	105-13-5	cutané	LD50	3.000 mg/kg	inconnu	
Anisyl alcohol	105-13-5	oral	LD50	1.320 mg/kg	inconnu	
Acetyl propionyl	600-14-6	cutané	LD50	2.500 mg/kg	inconnu	
Acetyl propionyl	600-14-6	oral	LD50	3.000 mg/kg	inconnu	
Methyl cinnamate	103-26-4	oral	LD50	2.610 mg/kg	inconnu	
Piperonal	120-57-0	oral	LD50	2.700 mg/kg	inconnu	
Hexyl acetate	142-92-7	cutané	LD50	>5.000 mg/kg	lapin	
Isopentyl acetate	123-92-2	oral	LD50	7.400 mg/kg	lapin	
Ethyl acetate	141-78-6	cutané	LD50	>20.000 mg/kg	lapin	

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE)
n° 2015/830

Strawberry Guava Jackfruit 0 mg/ml

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 21.09.2017

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce	Source
Ethyl acetate	141-78-6	oral	LD50	5.600 mg/kg	rat	
Propionic acid	79-09-4	oral	LD50	3.455 mg/kg	inconnu	
Eugenol	97-53-0	oral	LD50	2.300 mg/kg	inconnu	
Allyl hexanoate	123-68-2	cutané	LD50	300 mg/kg	inconnu	
Allyl hexanoate	123-68-2	oral	LD50	300 mg/kg	inconnu	
Hexanoic acid	142-62-1	cutané	LD50	800 mg/kg	inconnu	
Hexanoic acid	142-62-1	oral	LD50	4.000 mg/kg	inconnu	
Hexen-2-al	6728-26-3	cutané	LD50	600 mg/kg	inconnu	
Hexen-2-al	6728-26-3	oral	LD50	900 mg/kg	inconnu	
Cassia oil	84961-46-6	cutané	LD50	1.500 mg/kg	inconnu	
Cassia oil	84961-46-6	oral	LD50	2.300 mg/kg	inconnu	
Bucchu betulina oil	84649-93-4	oral	LD50	700 mg/kg	inconnu	
Cinnamon bark oil	84649-98-9	cutané	LD50	700 mg/kg	inconnu	
Cinnamon bark oil	84649-98-9	oral	LD50	2.800 mg/kg	inconnu	
acide caprilique	124-07-2	oral	LD50	>2.000 mg/kg	rat	
acide caprilique	124-07-2	inhalation: vapeur	LC50	>0,1621 mg/l/4h	rat	
acide caprilique	124-07-2	cutané	LD50	647 mg/kg	lapin	

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérogène ni toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles.

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE)
n° 2015/830

Strawberry Guava Jackfruit 0 mg/ml

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 21.09.2017

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë)

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Glycerol	56-81-5	LC50	54.000 mg/l	poisson	96 h
Ethyl vanillin	121-32-4	LC50	87,6 mg/l	poisson	96 h
Ethyl alcohol	64-17-5	LC50	14,2 g/l	poisson	96 h
Ethyl alcohol	64-17-5	EC50	12,9 g/l	poisson	96 h
Hexyl acetate	142-92-7	EC50	9,1 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Hexyl acetate	142-92-7	ErC50	12 mg/l	algue	72 h
Isopentyl acetate	123-92-2	LC50	<46 mg/l	poisson	96 h
Isopentyl acetate	123-92-2	EC50	42 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Ethyl acetate	141-78-6	LC50	230 mg/l	poisson	96 h
Ethyl acetate	141-78-6	EC50	220 mg/l	poisson	96 h
acide caprilique	124-07-2	LC50	134 mg/l	poisson	48 h
acide caprilique	124-07-2	ErC50	31 mg/l	algue	72 h

Toxicité aquatique (chronique)

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Ethyl alcohol	64-17-5	LC50	>0,08 mg/l	poisson	42 d
Ethyl alcohol	64-17-5	EC50	22,6 g/l	algue	10 d
Ethyl alcohol	64-17-5	ErC50	675 mg/l	algue	4 d
Hexyl acetate	142-92-7	EC50	1.000 mg/l	micro-organismes	30 min
Isopentyl acetate	123-92-2	EC50	205 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h
Ethyl acetate	141-78-6	EC50	2.306 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE)
n° 2015/830

Strawberry Guava Jackfruit 0 mg/ml

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 21.09.2017

Processus de la dégradabilité des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps
Ethyl alcohol	64-17-5	disparition de l'oxygène	74 %	5 d
Hexyl acetate	142-92-7	disparition de l'oxygène	66 %	28 d
Isopentyl acetate	123-92-2	disparition de l'oxygène	44 %	28 d
Ethyl acetate	141-78-6	disparition de l'oxygène	62 %	5 d
acide caprilique	124-07-2	formation de dioxyde de carbone	68 %	28 d
acide caprilique	124-07-2	disparition de l'oxygène	105 %	30 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO
Glycerol	56-81-5		-1,75 (valeur de pH: 7,4, 25 °C)	
Ethyl vanillin	121-32-4		1,58 (25 °C)	
Ethyl alcohol	64-17-5		-0,35 (valeur de pH: 7,4, 24 °C)	
Hexyl acetate	142-92-7		3,3 (30 °C)	
Isopentyl acetate	123-92-2		2,26	
Ethyl acetate	141-78-6	30	0,68 (valeur de pH: 7, 25 °C) 0,86 (valeur de pH: 7, 20 °C)	
acide caprilique	124-07-2		3,05	

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE)
n° 2015/830

Strawberry Guava Jackfruit 0 mg/ml

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 21.09.2017

Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Propriétés qui rendent les déchets dangereux

pas attribué

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1** Numéro ONU (non soumis aux règlements sur le transport)
- 14.2** Désignation officielle de transport de l'ONU non pertinent
- 14.3** Classe(s) de danger pour le transport
Classe -
- 14.4** Groupe d'emballage non pertinent
- 14.5** Dangers pour l'environnement aucune (pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses)
- 14.6** Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Il n'y a aucune information additionnelle.
- 14.7** Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC
Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1** Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- 15.2** Évaluation de la sécurité chimique
Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
2000/39/CE	Directive de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil
2006/15/CE	Directive de la Commission établissant une deuxième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives 91/322/CEE et 2000/39/CE
2017/164/UE	Directive de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives de la Commission 91/322/CEE, 2000/39/CE et 2009/161/UE
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Acute	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
CMR	Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE)
n° 2015/830

Strawberry Guava Jackfruit 0 mg/ml

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 21.09.2017

Abr.	Description des abréviations utilisées
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DMEL	Derived Minimal Effect Level (dose dérivée avec effet minimum)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
FBC	Facteur de bioconcentration
Flam. Liq.	Liquide inflammable
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984)
IOELV	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
log KOW	n-Octanol/eau
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le Règlement (CE)
n° 2015/830

Strawberry Guava Jackfruit 0 mg/ml

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 21.09.2017

Principales références bibliographiques et sources de données

- Fournisseur
- ECHA

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé/dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Clause de non-responsabilité

Ce document a été établi conformément au règlement (UE) 2015/830 de la commission du 28 mai 2015 et la classification déterminée conformément aux critères de classification établis par le règlement (CE) 1272/2008 du parlement et du conseil du 16 décembre 2008, à partir des données disponibles sur la (les) substance(s) ou le mélange concerné(es) par le document à sa date d'édition.

Les informations fournies dans ce document ont pour but d'assurer la sécurité relative à la manipulation, l'utilisation, la transformation, le stockage, le transport, l'élimination lors de la mise sur le marché de la substance ou du mélange.

Ces informations sont susceptibles d'être invalides si la substance ou le mélange concerné(e) par le document est employé(e) pour un autre usage que celui mentionné à la section 1 dudit document.

Le destinataire de cette fiche de données de sécurité est responsable de sa transmission dans la chaîne d'approvisionnement en aval